

Discours signature charte petite enfance 29 août 2019

Merci à Elisabeth LAITHIER, Adjointe au Maire de Nancy et Co-présidente du groupe de travail « Petite enfance » de l'Association des Maires de France, de sa présence parmi nous ce soir.

C'est un très grand plaisir pour moi de pouvoir partager ce moment symbolique avec vous : la signature de la charte d'appropriation des propositions du Vade-mecum.

* * *

Ce Vade-Mecum est le résultat de la mission interministérielle qui vous a été confiée par la Ministre de la Santé et la Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est un instrument qui, je n'en doute pas, sera très utile pour de nombreuses collectivités.

A Guyancourt, nous avons une longue expérience de la petite enfance, qui est l'une des priorités de la Municipalité. Nous avons mis en place une politique de la petite enfance ambitieuse et structurée, avec des fondamentaux :

- Priorité à l'enfant, à son bien-être et à son épanouissement
- Egalité des parents, quels que soient leurs revenus et leurs situations sociales, donc égalité des enfants, quels que soient leurs origines (pratique des quotients familiaux)
- Transparence et impartialité absolues dans l'attribution des places (critères objectifs, lisibles et connus des parents), socle de la confiance entre la Ville et les habitants
- Favoriser l'égalité H/F, et la conciliation entre vie professionnelle et familiale

Pour nous, plutôt qu'un outil, il s'agissait d'insister sur les valeurs partagées, inscrites dans la charte que nous nous apprêtons à signer : « mixité sociale », « universalité », « lutte contre la pauvreté des enfants », « égalité F/H), etc.

Moment symbolique pour rappeler que la petite enfance, bien que compétence facultative pour les communes, est un service public de proximité indispensable aux familles.

Nous le savons à Guyancourt : Ville jeune (35 ans âge moyen) et dynamique, où de très nombreuses familles viennent chercher de quoi répondre à leurs besoins :

- près de 400 places en structures municipales, 1200 si on ajoute les crèches privées d'entreprise et les assistants maternels du secteur libre.

La Ville de Guyancourt couvre 92% des besoins des familles en matière de petite-enfance (contre 58% au niveau départemental et 62% au niveau de Saint-Quentin-en-Yvelines)

- des structures municipales variées pour répondre aux besoins divers des familles : crèches collectives, crèche familiale, multi-accueil, Relai d'assistants maternels et Lieu d'accueil enfants parents
- Une scolarisation dès 2 ans, si les parents le souhaitent et si les enfants sont propres

* * *

Je le disais, l'accueil du jeune enfant est un service public indispensable pour les familles.

C'est pourquoi j'ai été particulièrement choqué d'apprendre la hausse de la CAF, prévue au 1er septembre 2019 et qui implique une augmentation de la participation des familles de +0,8% chaque année jusqu'en 2022.

C'est une charge financière importante pour de nombreuses familles qui ne peuvent et ne pourront pas recourir au privé.

C'est pourquoi le conseil municipal de Guyancourt s'est associé à l'alerte lancée par Monsieur Baroin, Président de l'AMF et Monsieur Moudenc, Président de France Urbaine, et a adopté une motion refusant cette hausse de tarification pour les familles.

Je persiste à dire que l'essence du service public est d'assurer l'égalité de tous les citoyens. La Caisse nationale d'allocations familiales et l'Etat doivent prendre en compte les situations, parfois difficiles, de nos concitoyens qui dépendent du service public municipal.

C'est en tous cas ce que continuera de faire la Municipalité de Guyancourt.

Je vous remercie.